

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal Des délibérations du 11 juin 2026 DEL-2026-82

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 38
- * de Représentés : 9
- * de Votants : 47 Pour : 47 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. François ROSSI (1^{er} adjoint pour la commune de Carchetu Brusticu), M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTomARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Philippe CHERICI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOIN, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNONCENZI, M. Jean-Noel LUCIANI, M. Olivier MARTINEZ, Mme Marie-Ange MAZZONI, M. Nicolas MAZZONI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Paul SCHIAPPA, M. Pierre-Ange SENCY, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, Mme Françoise CAMPANA, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Maguy HOUTOULOU, Mme Anne-Cécile MICHELI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Patricia SOULLARD.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Pascal BIAGGI, M. Michel CERVETTI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Pascal SARTI, Mme Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI.

Objet : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial – Catégorie B à temps complet- en qualité de Secrétaire Générale de l'administration.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12 juin 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2026. L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que considérant les besoins de la Communauté de communes et pour le bon fonctionnement du service administratif, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en qualité de Secrétaire générale de l'administration, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade de Rédacteur territorial- Catégorie B- conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

VU le tableau des effectifs existant,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'accéder** à la proposition de Monsieur le Président.
- **De créer**, un emploi permanent de Rédacteur territorial relevant du grade de Rédacteur territorial, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures, en qualité de Secrétaire générale de l'administration.
- **De pourvoir** l'emploi ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale.
- **De compléter** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

